



PLAN D'ACTION DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2023-2028

Office des personnes handicapées du Québec

Mise à jour 2025-2026

Cette publication a été réalisée par
l'Office des personnes handicapées du Québec.

Si vous éprouvez des difficultés techniques ou désirez
obtenir une version adaptée, veuillez adresser votre
demande par courriel à l'adresse :
communications@ophq.gouv.qc.ca.

Office des personnes handicapées du Québec
309, rue Brock
Drummondville (Québec) J2B 1C5
Téléphone : 1 800 567-1465
Téléscripneur : 1 800 567-1477
Courriel : info@ophq.gouv.qc.ca
Site Web : www.ophq.gouv.qc.ca

Dépôt légal – Novembre 2023
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
ISBN 978-2-550-96344-8 (version PDF)

Mise à jour adoptée le 29 avril 2025 par le conseil
d'administration de l'Office.

Tous droits réservés pour tous les pays.
© Gouvernement du Québec – 2023

Table des matières

Table des matières	iii
Message du dirigeant	v
L'organisation en bref	1
Mission	1
Vision	1
Valeurs	1
Quelques données clés en matière de développement durable	2
Contributions de l'organisation au développement durable par le biais de politiques publiques	3
Contexte interne	4
Contexte externe	5
Plan d'action de développement durable	7
Action 1 : Conscientiser les personnes handicapées et les employeurs aux conditions sécuritaires et favorables à l'intégration des personnes handicapées au marché du travail	7
 	7

Action 2 : Évaluer la durabilité des interventions organisationnelles structurantes_____9



_____9

Action 3 : Introduire des critères écoresponsables aux règles d’octroi de subventions des services régionaux d’interprétation_____10



_____10

Action 4 : Améliorer la performance de la gestion des matières résiduelles_____11



_____11

Tableau synoptique_____12

Message du dirigeant

L'Office des personnes handicapées du Québec (l'Office) est fier de contribuer à la Stratégie de développement durable 2023 - 2028.

L'Office adhère aux objectifs de développement durable qui vise notamment à rendre la société exempte de pauvreté sous toutes ses formes et plus prospère, à lutter contre la dégradation de la planète, et à favoriser des milieux de vie pacifiques, justes et inclusifs.

Dans ce plan, l'Office s'engage à amorcer un virage vers des conditions sécuritaires et favorables à l'intégration de tous au marché du travail. Il espère ainsi améliorer le bilan de 2016 voulant qu'environ 55 % des personnes âgées entre 15 et 64 ans avec incapacité occupaient un emploi, comparativement à environ 75 % pour les personnes sans incapacité.

L'Office s'engage également à rendre durable le financement qu'il accorde, à améliorer la gestion de ses matières résiduelles, et à prendre en compte les principes de développement durable pour l'ensemble des activités organisationnelles structurantes qu'il réalise.

Avec ce nouveau plan d'action de développement durable, l'Office aspire à rendre la société meilleure pour tous.

Le directeur général,

Daniel Jean

L'organisation en bref

Mission

L'Office des personnes handicapées du Québec exerce une combinaison unique de fonctions. Elles ont toutes pour but d'accroître la participation sociale des personnes handicapées.

Pour ce faire, il :

- Conduit des travaux d'évaluation et de recherche sur la participation sociale des personnes handicapées au Québec donnant lieu à des recommandations basées sur l'analyse de données fiables;
- Conseille le gouvernement, les ministères, les organismes publics et privés ainsi que les municipalités sur toute initiative publique pouvant avoir un impact sur la participation sociale des personnes handicapées;
- Concerte les partenaires et collabore avec les organisations concernées dans la recherche de solutions efficaces pour réduire les obstacles à la participation sociale des personnes handicapées;
- Offre des services directs aux personnes handicapées, à leur famille et à leurs proches.

Vision

Un acteur incontournable dans l'identification et la mise en œuvre de solutions pour réduire les obstacles rencontrés par les personnes handicapées et leur famille.

Valeurs

En plus de souscrire à la Déclaration de valeurs de l'administration publique québécoise, l'Office des personnes handicapées du Québec suscite l'adhésion du personnel à certaines valeurs qui reflètent sa mission d'accroître la participation sociale des personnes handicapées. Ces valeurs sont celles de la compétence, du respect et de la solidarité.

Quelques données clés en matière de développement durable

Données clés	Description
L'Office exerce une combinaison unique de fonctions pour accroître la participation sociale des personnes handicapées.	Cette combinaison de fonctions offre à l'Office une plus grande opportunité de prendre en compte les principes de développement durable au sein de ses interventions organisationnelles.
78 % des actions prévues pour stimuler une offre d'emploi pour les jeunes personnes handicapées auprès des employeurs.	Pourcentage des actions de promotion visant à stimuler une offre d'emploi suffisante répondant aux besoins des jeunes personnes handicapées auprès des employeurs, en date du 31 mars 2023.
Trois établissements.	Nombre d'établissements regroupant le plus de personnel et où une meilleure gestion des matières résiduelles peut avoir un impact substantiel.

Contributions de l'organisation au développement durable par le biais de politiques publiques

Nom du document organisationnel	Orientation/objectif du document organisationnel	Lien avec la Stratégie gouvernementale de développement durable 2023-2028
Politique gouvernementale À part entière : pour un véritable exercice du droit à l'égalité.	5.3 Concevoir des lois, des politiques, des programmes et des services sans obstacle; 5.5 Aménager des environnements accessibles; 6.1 Agir contre la pauvreté des personnes handicapées et de leur famille; 6.2 Viser une compensation adéquate des coûts supplémentaires reliés aux déficiences, aux incapacités et aux situations de handicap; 7.2 Soutenir l'exercice des rôles familiaux et sociaux des familles.	1.3 Favoriser la consommation responsable; 2.3 Maximiser les bienfaits de la nature pour les citoyens; 3.1 Assurer une transition socio-écologique juste; 3.2 Valoriser l'égalité et la diversité de notre société; 4.1 Créer des milieux de vie durables, inclusifs et conviviaux; 4.3 Bâtir des collectivités dynamiques et innovantes.
Plan d'action à l'égard des personnes handicapées 2023-2024.	Mettre en œuvre le projet de simplification des démarches d'accès aux programmes, mesures et services destinés aux personnes handicapées et à leur famille; Soutenir davantage, au moyen de formations, les nouveaux coordonnateurs de services aux personnes handicapées responsables de plans d'action des	3.1 Assurer une transition socio-écologique juste; 3.2 Valoriser l'égalité et la diversité de notre société;

Nom du document organisationnel	Orientation/objectif du document organisationnel	Lien avec la Stratégie gouvernementale de développement durable 2023-2028
	ministères et organismes publics et des municipalités assujettis à l'élaboration d'un plan d'action annuel à l'égard des personnes handicapées; Promouvoir l'entrepreneuriat chez les personnes handicapées; Améliorer le soutien-conseil offert aux ministères, organismes et municipalités en matière d'approvisionnement accessible.	4.1 Créer des milieux de vie durables, inclusifs et conviviaux.

Contexte interne

L'Office exerce une combinaison unique de fonctions lui permettant de contribuer au développement durable de façons variées. Les travaux d'évaluation et de recherche qu'il conduit sur la participation sociale des personnes handicapées lui permettent notamment de valoriser l'égalité et la diversité de notre société. Son influence auprès des différentes partenaires du milieu l'amène également à rechercher des solutions efficaces pour réduire les obstacles à la participation sociale des personnes handicapées, ce qui lui permet de contribuer à une transition socio-écologique juste de la société.

L'Office organise également des événements publics pouvant contribuer de façon importante à la Stratégie gouvernementale de développement durable. Un de ces événements met en lumière les initiatives des personnes et des organisations qui posent des gestes concrets pour rendre la société québécoise plus inclusive. L'activité contribue non seulement à valoriser l'égalité et la diversité de notre société, mais offre à l'Office plusieurs opportunités d'utiliser les marchés publics comme levier de croissance durable. S'appuyant sur un processus organisationnel, l'Office s'assure d'évaluer la durabilité de ses interventions afin de les bonifier et ainsi augmenter son impact en matière de

développement durable. La planification stratégique 2024-2028 et un projet d'optimisation des services aux citoyens offrent aussi à l'Office une occasion de rendre ses interventions plus durables.

En matière de soutien financier durable, l'Office a répondu aux attentes en finalisant l'introduction de critères écoresponsables dans le seul programme normé sous sa responsabilité. Il souhaite toutefois poursuivre en ce sens pour le financement des services d'interprétation visuelle et tactile dans le cadre d'un projet visant à permettre aux personnes sourdes et malentendantes utilisant ces services d'obtenir gratuitement le support d'un interprète, au besoin, dans l'ensemble des domaines d'activités. Présentement, près de 3 000 personnes sourdes ou malentendantes ont peu ou pas accès à des services d'interprétation dans certains secteurs d'activités non financés par le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS). Ce manque d'accès nuit à l'exercice de leurs rôles sociaux dans plusieurs secteurs comme le travail, la petite enfance, la justice, l'accès à des actes administratifs ou des biens de consommation, ou à la vie associative. L'Office s'assurerait que le soutien financier offert soit durable, contribuant ainsi à la Stratégie gouvernementale de développement durable.

Quant à la gestion externe des matières résiduelles, elle représente un défi pour l'Office puisqu'il est locataire des établissements qu'il occupe. La possibilité d'avoir un impact important sur le détournement des matières vers l'élimination est donc plus limitée. Toutefois, il est possible d'améliorer la gestion interne des matières résiduelles et ainsi trouver d'autres avenues dans le respect de la hiérarchie des 3RV-E. Quelques initiatives ont d'ailleurs vu le jour récemment pour la gestion des biens excédentaires et l'Office compte poursuivre ses démarches en ce sens, contribuant ainsi à l'exemplarité de l'État. La démarche d'attestation ICI on recycle + offre à l'Office cette possibilité de mieux encadrer la gestion de ses matières résiduelles. L'Office suivra cette démarche pour les trois établissements regroupant la plus grande portion de son personnel. Il espère ainsi contribuer de façon plus importante à l'atteinte des cibles nationales en la matière.

Contexte externe

Les personnes handicapées rencontrent des obstacles qui nécessitent de plus en plus une concertation gouvernementale. Par sa mission et ses leviers d'influence, l'Office peut contribuer au développement d'une vision globale de l'action gouvernementale et ainsi soutenir la coordination et la mise en place d'actions interministérielles.

Agissant en appui aux recommandations du Commissaire au développement durable, l'Office coordonne notamment les actions de promotion auprès des employeurs afin de stimuler une offre d'emploi suffisante pouvant répondre aux besoins

des jeunes personnes handicapées dans toutes les régions du Québec. Il contribue également à l'émergence d'une vision commune d'un continuum de services intersectoriel et des parcours possibles pour les personnes handicapées vers le marché de l'emploi, ainsi que vers des activités socioprofessionnelles et communautaires.

Afin de soutenir les efforts de concertation, l'Office souhaite sensibiliser le public et les partenaires de l'importance d'un milieu de travail sécuritaire pour favoriser une meilleure intégration. Il contribue ainsi à créer des conditions sécuritaires et favorables à l'intégration de tous au marché du travail.

Plan d'action de développement durable

Action 1 : Conscientiser les personnes handicapées et les employeurs aux conditions sécuritaires et favorables à l'intégration des personnes handicapées au marché du travail



En 2016, « les personnes de 15 à 64 ans avec incapacité sont nettement moins en emploi que celles sans incapacité (55 % c. 75 %) tandis qu'elles sont plus souvent inactives sur le marché du travail (40 % c. 20 %). Ces différences s'observent, quel que soit le sexe ou l'âge. » (OPHQ, 2022¹).

En 2021, un rapport de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse faisait état de constats préoccupants concernant la faible représentation des personnes handicapées en emploi, et ce, dans tous les réseaux publics. Au 31 octobre 2020, leur taux de représentation au sein des organismes publics assujettis à la Loi sur l'accès à l'égalité en emploi dans des organismes publics (RLRQ c. A-2.01) correspondait à 0,8 % des effectifs. De ce fait, les personnes handicapées représentent un des groupes visés les plus sous-représentés sur le marché du travail. La fonction publique du Québec affichait, de son côté, un taux de représentation de 1,3 % parmi son effectif régulier en mars 2019, soit sous la cible fixée (2 %) dans le Plan d'embauche du gouvernement du Québec pour les personnes handicapées.

¹ OFFICE DES PERSONNES HANDICAPÉES DU QUÉBEC (2022), *Les personnes avec incapacité au Québec : un portrait à partir des données de l'Enquête canadienne sur l'incapacité de 2017 : Activité sur le marché du travail* : volume 8, Drummondville, Secrétariat général, communications et affaires juridiques, L'Office, 55 p.

Pour combler cet écart, il y a lieu de sensibiliser les personnes handicapées et tous les employeurs aux conditions sécuritaires et favorables à l'intégration des personnes handicapées en milieu de travail. Il est à noter qu'« il n'est pas rare que les personnes n'aient pas toutes les aides, services ou aménagements adaptés en milieu de travail dont elles ont besoin. »². « En 2017, on estime qu'il y avait au Québec environ 100 000 personnes inactives âgées de 15 à 64 ans nonétudiantes ayant au moins une incapacité qui étaient aptes au travail. [. . .] La majorité des personnes de la population à l'étude ont indiqué avoir besoin de services et d'aménagements adaptés en milieu de travail³ ». Sans ces adaptations et aménagements, il est possible de compromettre la santé et la sécurité des personnes handicapées et de ne pas leur offrir les conditions nécessaires pour une intégration et un maintien en emploi réussis.

L'Office souhaite sensibiliser les personnes handicapées et les employeurs aux conditions sécuritaires et favorables à l'intégration des personnes handicapées au marché du travail, notamment en matière de santé et sécurité. La diffusion d'un maximum de huit brèves communications au cours des quatre dernières années du plan d'action est un des moyens privilégiés.

Cette action s'inscrit en cohérence avec les activités de promotion auprès des employeurs menées par l'Office depuis plusieurs années. Par ces communications, l'Office souhaite contribuer à prévenir certains obstacles rencontrés par les personnes handicapées dans leur intégration et leur maintien en emploi, et ce, afin de contribuer à créer des milieux de travail inclusifs.

Numéro du sous-objectif de la SGDD	Indicateurs (mesure de départ)	Cible 2023-2024	Cible 2024-2025	Cible 2025-2026	Cible 2026-2027	Cible 2027-2028
3.2.3 Créer des conditions sécuritaires et favorables à l'intégration de tous au marché du travail.	1.1 Nombre de brèves communications diffusées.	0 %	25 %	2 brèves	2 brèves	2 brèves
	1.2 Portée cumulative dans les réseaux sociaux (couverture et impressions).	0 %	25 %	1 800 internautes	2 000 internautes	2 200 internautes

2 OFFICE DES PERSONNES HANDICAPÉES DU QUÉBEC (2021), Évaluation de l'efficacité de la politique gouvernementale À part entière: pour un véritable exercice du droit à l'égalité Drummondville, Secrétariat général communications et affaires juridiques, L'Office, 14 p

3 INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (2022), L'aptitude au travail au Québec chez les personnes inactives et ayant des incapacités en 2017, *Marché du travail et rémunération*, [En ligne], no 32, juillet 2022, 22 p.

Action 2 : Évaluer la durabilité des interventions organisationnelles structurantes



L'évaluation de la durabilité est une démarche intégrée permettant d'établir les enjeux, de déceler les opportunités favorables au développement durable ainsi que les risques associés aux interventions ciblées. L'objectif est d'apporter les correctifs nécessaires pour une prise en compte des principes de développement durable.

L'Office a déjà réalisé une telle évaluation pour deux activités, soit un programme de soutien financier normé et la planification stratégique 2024-2028. Il souhaite poursuivre en ce sens pour trois autres types d'activité, soit l'organisation d'événements publics de reconnaissance et de sensibilisation de plus de 100 000 \$ et la réalisation d'un projet d'optimisation des services aux citoyens. Ce dernier comprend trois chantiers qui auront un impact substantiel sur la participation sociale des personnes handicapées.

Numéro du sous-objectif de la SGDD	Indicateurs (mesure de départ)	Cible 2023-2024	Cible 2024-2025	Cible 2025-2026	Cible 2026-2027	Cible 2027-2028
5.1.1 Évaluer la durabilité des interventions gouvernementales structurantes.	2.1 Proportion des interventions ayant fait l'objet d'une évaluation de la durabilité. Mesure de départ : 20 %	60 %	100 %	100 %	100 %	100 %

Action 3 : Introduire des critères écoresponsables aux règles d'octroi de subventions des services régionaux d'interprétation



L'Office a entamé des travaux d'analyse des services d'interprétation visuelle et tactile offerts à la population sourde et malentendante en collaboration avec le ministère de la Santé et des Services sociaux et le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale. Le mandat consiste à analyser l'opportunité de bonifier l'aide financière des services d'interprétation pour élargir l'offre de service dans les secteurs non couverts par la politique L'accès aux documents et aux services offerts au public pour les personnes handicapées. Il consiste également à identifier le ministère ou l'organisme gouvernemental à vocation transversale qui assumerait la gestion de l'octroi des subventions. L'Office s'assurera que des critères écoresponsables soient introduits aux règles d'octroi.

Numéro du sous-objectif de la SGDD	Indicateurs (mesure de départ)	Cible 2023-2024	Cible 2024-2025	Cible 2025-2026	Cible 2026-2027	Cible 2027-2028
5.3.4 Accroître la part des programmes normés qui incluent des critères de durabilité.	3.1 Proportion d'organismes satisfaisant les critères écoresponsables. Mesure de départ : 0 %	0 %	0 %	20 %	40 %	100 %

Action 4 : Améliorer la performance de la gestion des matières résiduelles



L'Office souhaite améliorer la gestion des matières résiduelles générées dans les trois établissements qui regroupent la plus grande portion de son personnel, en tenant compte de son statut de locataire, ce qui représente un défi supplémentaire. La démarche d'attestation ICI on recycle + offre toutefois la possibilité d'encadrer la gestion interne des matières résiduelles.

En ciblant ses trois établissements les plus populeux, l'Office estime pouvoir contribuer de façon plus substantielle à l'atteinte des cibles nationales.

Numéro du sous-objectif de la SGDD	Indicateurs (mesure de départ)	Cible 2023-2024	Cible 2024-2025	Cible 2025-2026	Cible 2026-2027	Cible 2027-2028
5.7.1 Accroître la performance de la gestion des matières résiduelles.	4.1 Proportion d'attestations ICI on recycle +, performance obtenue. Mesure de départ : 0 %	0 %	30 %	30 %	60 %	100 %

Tableau synoptique

Numéro du sous-objectif de la SGDD	Actions	Indicateurs (mesure de départ)	Cible 2023-2024	Cible 2024-2025	Cible 2025-2026	Cible 2026-2027	Cible 2027-2028
3.2.3	1. Conscientiser les personnes handicapées et les employeurs aux conditions sécuritaires et favorables à l'intégration des personnes handicapées au marché du travail.	1.1 Nombre de brèves communications diffusées.	0 %	25 %	2 brèves	2 brèves	2 brèves
		1.2 Portée cumulative dans les réseaux sociaux (couverture et impressions).	0 %	25 %	1 800 internautes	2 000 internautes	2 200 internautes
5.1.1	2. Évaluer la durabilité des interventions organisationnelles structurantes.	2 Proportion des interventions ayant fait l'objet d'une évaluation de la durabilité. Mesure de départ : 20 %	60 %	100 %	100 %	100 %	100 %
5.3.4	3. Introduire des critères écoresponsables aux règles d'octroi de subventions des Services régionaux d'interprétation.	3. Proportion d'organismes satisfaisant les critères écoresponsables. Mesure de départ : 0 %	0 %	0 %	20 %	40 %	100 %
5.7.1	4. Améliorer la performance de la gestion des matières résiduelles.	4. Proportion d'attestations ICI on recycle + performance obtenue.	0 %	30 %	30 %	60 %	100 %

